

131  
n.º 243 Rio de Janeiro le 8 novembre 1822

M. S. Ex<sup>te</sup> Messieurs Le Vicomte de Arma-  
rney, Ministre des Affaires Etrangères  
Messieurs.

D'après la multiplicité de mes occupations il  
m'est absolument impossible de pouvoir rendre comp-  
te à V. Ex<sup>te</sup>, comme je le dois et comme je le desire vi-  
vement, de toutes les démarches que j'ai cru devoir fai-  
re en faveur de la Flotte Navale sous les ordres de M.  
le Comte - Amiral Rousin.

Par une de ces conséquences aux nations dans  
un pays révolutionnaire, ou le gouvernement s'inquiète  
qu'il lui vienne d'exalter les têtes au lieu de les calmer,  
nous avons vu éclater en cette race un événement mon-  
strueux: Le nommé David Juret, né aux Etats-Unis, et  
ci-devant corsaire dans la Flotte, a été admis au service  
Brésilien en qualité de capitaine de Vaisseau et on a  
donné à cet aventurier d'abord le commandement  
de la Frigate l'União c'est à dire du meilleur bâtiment  
dont on pouvait disposer. Il paraît que ce choix a été dicté  
non seulement par le désir d'acquiescer au flibustier expé-  
rimenté, mais encore dans l'espoir qu'un homme de cet-  
te classe possédait au plus haut degré l'art d'embauc-  
cher les matelots étrangers, et pouvait suppléer par l'  
ruse et l'effronterie de ses pratiques trompeuses  
à un système de corruption maritime ou à tous au-  
tres réglemens qui manquent absolument à cette cor-  
ture.

Je n'hésite pas à qualifier ainsi avec toute franche-  
se les premières mesures de l'Empire Brésilien et j'  
en appelle au témoignage de l'honorable M. Rousin  
il m'a entendu dire à peu près cela au Ministre des  
Affaires Etrangères et à celui de la Marine et L. S. & C.  
n'ont point été tentés de se plaindre de mon opinion  
ce dernier nous a déclaré maintes fois que cet arme-  
ment se faisait hors de son territoire et qu'il en était

Amateurs.

Le 17 octobre, on a affiché dans tous les lieux publics que S. M. Impériale avait ordonné que les prises qui seraient faites par ses bâtiments seraient immédiatement allouées en entier à l'équipage captif.

On a également annoncé et affiché que tout matelot étranger qui voudrait s'enrôler recevrait deux cents francs de participation et qu'il aurait le paye de 62 f. 50<sup>c</sup> par mois.

M. le Contre-Amiral Roussin n'a pu considérer sans inquiétude les suites qui pourraient avoir un pareil système, et la publicité de ces engagements; d'autant plus que nous n'avons pas tardé à apprendre que le Cerès, trois-mâts anglais, avait été abandonné la veille de son départ de ce port par tout son équipage à l'exception de deux matelots seulement. Après avoir consulté et réuni ensemble sur ce qu'il convenait de faire, nous avons mis tant d'ardeur dans nos démarches près des ministres que nous avons obtenu l'ordre positif, donné et réitéré au Commandant Juret, de ne point recevoir à son bord des individus français et comme on ne saurait se fier aux protestations d'un coquin, nous avons obtenu de plus de faire inspecter l'équipage de l'Unité par des officiers de l'Amazone & de la Pomme.

Après de donner à V. Ex<sup>te</sup> un témoignage authentique de son succès, j'ai l'honneur de transmettre ci-joint la traduction d'une lettre que m'a écrit, le 27 octobre, sur cet objet, le Chef d'Escadre Inspecteur de l'arsenal de la Marine.

Outre les avantages réels que nous avons obtenus par l'activité de nos démarches, nous n'avons qu'à nous féliciter de l'effet moral qu'elles ont produit, et par un seul individu n'a déserté soit du bord de l'un de nos bâtiments de guerre, soit de nos navires de commerce.

S. Ex<sup>te</sup> le Ministre de la Marine ayant envoyé son

135  
le navire Français, le Mayonnais, plusieurs objets d'  
approvisionnement destinés aux bâtimens de la di-  
vision de M<sup>r</sup> Le Comte - Amiral Pousin, j'ai écrit le  
1<sup>er</sup> de ce mois à M<sup>r</sup> D'Andrada pour lui demander  
une exemption de Droits sur ces objets et l'autorisa-  
tion de les prendre directement à bord du dit navire  
sans les faire passer en Douane. Ce Ministre m'a  
repondu le 6 pour m'informar que son Collègue s'était  
pris de très bonne grace à faire expédier les ordres en  
conséquence. J'ai l'honneur de transmettre ci-joint  
à V. Ex<sup>te</sup> la copie de ma note et la traduction de la  
reponse de M<sup>r</sup> D'Andrada.

Maler